

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE POMMERIEUX

COMMUNE DE POMMERIEUX

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-et un novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie de Pommérieux, sous la présidence de ELIN Raphaël, Maire de POMMERIEUX.

Présents (10) : Mmes GOEDERT Nathalie, JACQUINET Carine, VOLF Pascaline, SAEZ DE BURUAGA Mylène, SIDOLI Corine, et MM. ELIN Raphaël, DIEUDONNE Fabrice, COTTE Hervé, LAUDIEN David.

Absents représentés (3) : Mme CUNY TORRES Marie qui avait donné procuration à M. DIEUDONNE Fabrice, M. DODIN Alain qui avait donné procuration Mme GOEDERT Nathalie, qui avait donné procuration Mme JACQUINET Carine.

Absents (4) : Mme COUTANT Anne-Marie, GILLES Gaëlle, M. SCHAACK Thierry, M. BALDI Jonathan

Secrétaire de séance : Mme GOEDERT Nathalie élue à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil.

ORDRE DU JOUR :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 30. (5.2) approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025
- 31. (5.2) Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

FINANCES LOCALES

- 32. (7.3) Souscription d'un emprunt
- 33. (7.1) Décisions modificatives au budget 2025
- 34. (7.5) Versement subvention

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

- 35. (9.1) Transfert de la compétence peri-extrascolaire CCSM vers les communes
- 36. (9.1) rapport annuel smiev exercice 2024

DIVERS

- Diagnostic pour l'installation de caméras de sécurité sur le ban de Pommérieux
- Repas des aînés – informations

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE POMMERIEUX

30.(5.2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2025 transmis à l'ensemble des membres du conseil, est validé à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées.

31.(5.2) DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) article L. 2122-23 du CGCT

DATE	N° ARRETE	DESIGNATION	MONTANT HT
19/09/2025	25-11	CESSION A TITRE ONEREUX REMORQUE KERENZO - ENTREPRISE BR TERRASSEMENT	1 000.00
20/10/2025	25-12	CESSION A TITRE GRATUIT TONDEUSE - ADFM	GRATUIT
07/11/2025	25-13	MARCHE DE TRAVAUX VOIE VERTE-PISTE CYCLABLE - ENTREPRISE COLAS	329 338.40
24/11/2025	25-14	DON ENTREPRISE SCAN BUREAUTIQUE	400.00
		TOTAL	330 738.40

Le conseil municipal prend acte.

32.(7.3) SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

M. Le maire, expose :

Selon le plan de financement définitif exposé ci-dessous portant sur le marché de travaux de création d'une voie verte – piste cyclable entre Pommerieux village et gare, il s'avère nécessaire de réaliser un emprunt de 250 000.00 € afin de financer l'opération.

Maîtrise d'œuvre			Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Maîtrise d'œuvre	VRI	7 425.00 €					
Études complémentaires / frais annexes							
Assistant à Maîtrise d'ouvrage	MATEC	3 900.00 €	DETR	DSIL	Acquis	58 672.00 €	17.08%
			DSIL				0.00%
			Autres aides de l'État				0.00%
Plan parcellaire et topographique	MELEY STROZYNA	2 906.58 €	Conseil départemental	Amisur - Ambition Moselle	Refus	0.00 €	0.00%
Sous-total MOE/Études		14 231.58 €					
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			Conseil régional	Coup de Pouce Rural	Acquis	12 000.00 €	3.49%
Travaux		329 338.40 €	Sous-total aides publiques	Taux de financement public		70 672.00 €	20.57%
Part de la collectivité			Fonds propres			22 897.98 €	
			Emprunt			250 000.00 €	
			Participation du maître d'ouvrage			272 897.98 €	79.43%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)						343 569.98 €	

Il est précisé par Monsieur le Maire qu'il avait été prévu 180 000.00 € au budget primitif 2025 pour financer cette opération. Au vu du plan de financement réactualisé et présenté ci-dessus, il est nécessaire de prévoir une décision modificative au BP 2025 d'un montant de 70 000.00 € afin de compléter le besoin en financement à hauteur des 250 000.00 € nécessaires.

Ce point fera l'objet d'une décision modificative au cours de cette même séance en point n°33.3.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE POMMERIEUX**

32.(7.3) SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT (SUITE)

Une consultation a été engagée et 4 propositions d'agences bancaires ont été reçues :

Banque / Organisme	Montant (€)	Durée (TRIMESTRES)	Type d'échéance	Montant échéance (€)	TAEG / TEG (%)	Frais de dossier (€)	duree du prêt (an)
Crédit Agricole	250 000.00	60	TRIMESTRIELLE	5,602.89	4.13	350	15
Caisse d'Épargne	250 000.00	60	TRIMESTRIELLE	5,713.90	4.40	300	15
La Banque Postale	250 000.00	60	TRIMESTRIELLE	5 478.09	3.78	0	15
Crédit Mutuel	250 000.00	60	TRIMESTRIELLE	5,373.48	3.50	250	15

Il ressort de ces propositions que l'agence du Crédit Mutuel du Val de SEILLE propose le taux le plus intéressant dans les mêmes conditions de financement.

En conséquence et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présentes ou représentés d'accepter la proposition du Crédit Mutuel du Val de SEILLE à 57950 MONTIGNY LES METZ et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents.

33.(7.1) Décisions modificatives au budget 2025

33.1 - DECISION MODIFICATIVE N°1 CREDITS SUPPLEMENTAIRES PORTANT SUR LA CESSION A TITRE GRATUIT DE LA TONDEUSE A L'ASSOCIATION POUR LA DECOUVERTE DE LA FORTIFICATION MESSINE.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 041 204421 OPFI (ordre)	1 089,50		
R I 041 2157 OPFI (ordre)	1 089,50		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 089,50	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	1 089,50	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Red.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'accepter la proposition de M. le Maire dans les conditions ci-dessus exposées.

Cette décision sera transmise au service de gestion comptable de Metz.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE POMMERIEUX**

33.2 DECISION MODIFICATIVE N°2 CREDITS SUPPLEMENTAIRES PORTANT SUR LA RETROCESSION DES VOIRIES SELON LES DELIBERATIONS EN DATE DU 4 AVRIL ET 19 SEPTEMBRE 2025.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 041 2112 OPFI (ordre)	141 460,00		
D I 041 2151 OPFI (ordre)	1 186 032,00		
D I 21 2151 10036	2,00		
R I 041 1328 OPFI (ordre)	1 327 492,00		
R I 13 1328 10036	2,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 327 494,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	1 327 494,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Red.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'accepter la proposition de M. le Maire dans les conditions ci-dessus exposées.

Cette décision sera transmise au service de gestion comptable de Metz.

33.3 DECISION MODIFICATIVE N°3 PORTANT SUR LA SAISIE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES EN PREVISION DE L'EMPRUNT.

Il est précisé par Monsieur le Maire qu'il avait été prévu 180 000.00 € au budget primitif 2025 pour l'opération de création d'une voie verte-piste cyclable entre Pommérieux village et Pommérieux gare. Au vu du plan de financement réactualisé et présenté au conseil municipal, il est nécessaire de prévoir une décision modificative au BP 2025 d'un montant de 70 000.00 € afin de compléter le besoin en financement à hauteur des 250 000.00 € nécessaires.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 23 231 10036	70 000,00		
R I 16 1641 OPNI	70 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	70 000,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	70 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Red.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions ci-dessus exposées.

Cette décision sera transmise au service de gestion comptable de Metz.

34. (7.5) Versement d'une subvention

Il est proposé aux membres du conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 100.00 € à l'association « Mémoires de nos villages ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'accepter la proposition de M. le Maire dans les conditions ci-dessus exposées.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE POMMERIEUX**

35. (9.1) TRANSFERT DE LA COMPETENCE PERI-EXTRASCOLAIRE CCSM VERS LES COMMUNES

Il est proposé aux membres du conseil municipal de statuer sur le Transfert de la compétence facultative « Péri-extrascolaire, halte-garderie parentale » de l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes vers les communes.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Communautaire du Sud Messin lors de sa réunion du 06 aout 2025 a engagé une procédure de modification de ses statuts afin de transférer la compétence facultative « Péri-extrascolaire, halte-garderie parentale » de l'ensemble des communes du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Messin à leurs communes respectives.

Monsieur le Maire indique que la date effective de transfert de la compétence sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes est fixée au 1er janvier 2026.

Délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 aout 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Messin ;

Considérant que, pour que la modification des statuts soit prononcée par le Préfet, la délibération du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Pommérieux – Sillegny doit être approuvée par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population :

D'APPROUVER le transfert de la compétence « Péri-extrascolaire au syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Pommérieux-Sillegny à compter du 1er janvier 2026, suivante :

« Accueil péri-extrascolaire » en vue de la création ou l'aménagement et la gestion d'établissements et de services d'accueil, le cas échéant en partenariat avec des associations : accueil périscolaire existant ou à créer, accueil extrascolaire existant ou à créer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

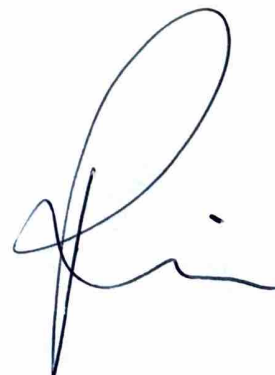
ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

36. (9.1) RAPPORT ANNUEL SMIEV EXERCICE 2024

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL D'ACTER LE RAPPORT ANNUEL DU SMIEV EXERCICE 2024 TRANSMIS AVEC L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE.

NG 



RE